

FORMATION PAR VIDEOCONFERENCE

CONSTRUCTION ECOLOGIQUE

DES EQUIPEMENT PUBLICS ET DU LOGEMENT SOCIAL

LUNDI 18 DECEMBRE - DE 18H30 À 21H30



PAR **MICHEL PHILIPPO** AUTEUR DU MANUEL DES COLLECTIVITES - B COMME BTP BOIS TERRE PAILLE SUR LA CONSTRUCTION ECOLOGIQUE ET DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION LESA.



Pour tout renseignement,

vous pouvez nous écrire par mail à

contact@leformateurdescollectivites.fr

BENEFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu-e territorial-e, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de votre collectivité. Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions:

FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 5 Novembre 2023. DÉPARTEMENT (63)

PLAN DE LA FORMATION :

1. Enjeux écologiques du secteur du bâtiment (matériaux, déchets, gestion des ressources)
 2. Les pistes à l'échelle locale pour construire avec des matériaux locaux, écologiques (bois, terre, paille,...) et un secteur créateur d'emplois
 3. Favoriser l'implication citoyenne et la valorisation de l'artisanat
 4. Vers un nouveau modèle de ville
 5. Actions concrètes pour favoriser les matériaux naturels issus de circuits courts et d'entreprises locales
- Co-construction avec les professionnels du territoire, les acteurs externes spécialisés (Les Assistants à la Maîtrise d'Ouvrage, la maîtrise d'œuvre, les aménageurs, les Organismes Fonciers Solidaires), rédaction des appels d'offres (clauses techniques, définition des marchés, organismes conseil/AMO).

RÉFÉRENCES JURIDIQUES ET LÉGISLATIVES

Objectifs : Connaître les principales références juridiques et législatives sur la construction écologique.

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

(vaut convention simplifiée de formation)

CONSTRUCTION ECOLOGIQUE DES EQUIPEMENT PUBLICS ET DU LOGEMENT SOCIAL

Lundi 18 Décembre 2023 18H en visioconférence

Nom : Prénom :

Adresse:.....

Commune : CP :

E-mail : Tel :

Collectivité :

Tarification solidaire pour 1 atelier d'une durée de 3h:

Élus et agents territoriaux des communes de

- ☐ -de 1 000 habitants100 euros
- ☐ de 1 000 à 5 000.....150 euros
- ☐ de 5 000 à 10 000.....200 euros
- ☐ de 10 000 à 20 000.....250 euros
- ☐ de 20 000 à 30 000.....300 euros
- ☐ de 30 000 à 40 000.....350 euros
- ☐ de 40 000 à 50 000400 euros
- ☐ de 50 000 à 75 000450 euros
- ☐ de 75 000 à 100 000.....600 euros
- ☐ plus de 100 000.....800 euros

- ☐ **Parlementaires, conseillers départementaux, métropolitains, régionaux et de Paris, Lyon et Marseille1000 euros**

Signature de l'intéressé-e

Signature et cachet de la collectivité

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Bulletin à remplir à faire signer en apposant le cachet de la collectivité et à retourner à : contact@leformateurdescollectivites.fr

FDC, Le formateur des collectivités - 19 rue Joseph Claussat 63290 Châtelon - SIRET : 508 605 474 00057